

Directives de sélection pour l'admission dans un cadre biathlon de Swiss-Ski pour la saison 2022/23

1. Généralités

Tout athlète qui remplit les critères de sélection ci-dessous sera pris en compte pour une nomination dans l'un des cadres de Swiss-Ski cités. En cas d'appartenance à un cadre depuis plusieurs années sans amélioration régulière des performances, la sélection est toutefois soumise à la décision de la Commission de sélection, même si les critères sont remplis.

Les athlètes qui sont repris dans la liste de sélection avec le statut de blessé seront sélectionnés conformément à l'évaluation de l'entraîneur (sauf pour l'EN). La Commission de sélection prend la décision finale quant aux sélections.

En cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (par ex. Covid-19), la Commission de sélection se réserve le droit de procéder à des ajustements au niveau des sélections.

2. Sélection des athlètes

- 2.1.** Swiss-Ski s'engage à communiquer à l'athlète les critères de sélection concernant l'admission dans un cadre de Swiss-Ski pour la saison suivante au plus tard le 31 octobre.
- 2.2.** Swiss-Ski s'engage à évaluer les sélections de cadres de manière objective, selon les critères de sélection. L'entraîneur informe l'athlète des sélections pour les cadres par écrit, au plus tard le 30 avril. Avant cette date, toute communication écrite sur la non-sélection pour un cadre de la part de la Fédération a valeur de résiliation du contrat d'athlète. Une information orale doit être communiquée au préalable.
- 2.3.** Swiss-Ski peut convoquer l'athlète pour l'entraînement ou pour des compétitions avec d'autres cadres que celui dans lequel il a été sélectionné. La Fédération doit justifier sa décision sur demande écrite de l'athlète. Seuls des motifs sportifs, médicaux ou disciplinaires peuvent motiver la décision. Les motifs disciplinaires entrent seulement en ligne de compte après audition de l'athlète.
- 2.4.** Pour toute la durée de la présente convention, l'athlète s'engage à accepter la sélection pour un cadre de Swiss-Ski et à donner suite aux convocations de Swiss-Ski.

3. Critères de sélection

3.1. Équipe nationale (EN)

JO / CHM*	1 x top 3	ou
JO / CHM Team	1 x top 3 et Top 30 au classement général de Coup de monde en départ individuel, en sprint, en super sprint, en poursuite, en départ en ligne ou en classement général overall	ou
CM classement général	Top 15 au classement général overall Top 15 au classement général en départ individuel, en sprint, en super sprint, en poursuite ou en départ en ligne	ou
CM	1 x top 3	

*Les titulaires d'une médaille conservent le statut de l'EN pendant deux ans, tant qu'ils sont classés dans les 30 premiers du classement correspondant de la Coupe du monde.

3.2. Cadre A

JO / CHM Team	1 x top 3 et hors de top 30 au classement général de Coup de monde en départ individuel, en sprint, en super sprint, en poursuite, en départ en ligne ou en classement général overall	ou
CM classement général	Top 60 au classement général overall	ou
CM Team	1 x top 3	ou
Décision de la Commission de sélection (voir annexe 1)		

3.3. Cadre B

CM / CHM	2 x top 40	ou
	3 x top 50	ou
IBU Cup / CE (uniquement seniors)	3 x top 15	ou
CHM juniors / CE juniors (uniquement juniors)	1 x top 12	ou
IBU Junior Cup	1 x top 3	ou
Décision de la Commission de sélection (voir annexe 1)		

3.4. Cadre C

CHM juniors (juniors)	1 x top 30	ou
CHM juniors (jeunesse)	1 x top 15	ou
CE juniors	1 x top 30	ou
IBU Junior Cup	2 x top 30	ou
Décision de la Commission de sélection (voir annexe 1)		

En principe, seuls les athlètes de la catégorie d'âge juniors sont sélectionnés dans le cadre C. Les athlètes de la catégorie jeunesse qui s'illustrent par de remarquables performances lors de compétitions internationales peuvent être sélectionnés dans le cadre C.

Les athlètes sélectionnés pour le cadre C Seniors sont en principe intégrés dans l'entraînement de l'équipe Elite.

Les athlètes de la catégorie Juniors, sélectionnés dans le cadre B ou C, s'entraînent en principe avec les cadres juniors de la saison correspondante.

Les classements comptant pour les sélections décrits dans l'annexe 2 déterminent l'agrandissement ou non du cadre C juniors.

3.5. Groupe de candidats (équipe juniors Leonteq)

Swiss-Ski gère un groupe de candidats en biathlon pour les athlètes de la catégorie Jeunesse II et pour les juniors de première année. Les athlètes de ce groupe n'ont pas le statut de cadre. Le groupe se compose de jeunes athlètes talentueux et motivés que l'on croit capable d'intégrer un cadre de Swiss-Ski dans un à trois ans.

La taille du groupe est définie au printemps 2022 en fonction des ressources financières et humaines. Les paramètres décrits dans l'annexe 2 sont déterminants pour la sélection.

3.6. Particularités

Lors des courses de l'IBU Cup, la qualité des participants doit être garantie pour chaque compétition. Cela signifie que seules comptent les compétitions où les athlètes qualifiés des meilleures nations européennes prennent le départ. Le Chef Biathlon et l'entraîneur compétent ont la compétence de décider si cette condition est remplie.

L'expérience et la routine jouant un rôle déterminant en biathlon, aucune prescription d'âge par cadre n'est édictée. Au plus tard après trois ans dans le cadre C Elite, le passage à un cadre supérieur doit toutefois être possible.

4. Directives pour la sélection

La décision d'admission dans un cadre de Swiss-Ski incombe à la Commission de sélection. Elle se compose du Directeur Ski Nordique, du Chef Biathlon et des entraîneurs Biathlon de Swiss-Ski.

L'environnement social (école, etc.) et les projets personnels (formation, vacances) doivent être organisés pour permettre le suivi sans interruption du programme d'entraînement prévu (planification calendaire).


Seuls les résultats de la saison en cours sont pris en compte.

Muri bei Bern, octobre 2021

Swiss-Ski



Hippolyt Kempf
Directeur Ski Nordique



Lukas Keel
Chef Biathlon

Définition de la Commission de sélection

Les athlètes sont évalués par les entraîneurs tout au long de la saison. Ces évaluations sont ensuite rassemblées et servent de base de discussion pour les sélections. Les éléments suivants sont évalués :

- Résultats internationaux (évolution des performances)
- Disposition pour le sport de compétition et de haut niveau
- Disposition à collaborer avec Swiss-Ski
- Classement IBU comme base (évaluation individuelle selon les conditions)
- Technique, capacités motrices
- Tactique, capacités cognitives
- Attitude, capacités émotionnelles
- Motivation, engagement
- Condition et capacités physiques
- Potentiel d'évolution

Annexe 2

Explications détaillées concernant les critères de sélection et de l'attribution des Talent Cards pour la relève

Sont sélectionnés dans le cadre C les athlètes de la catégorie juniors nés 2001, 2002 et 2003. Les athlètes de la catégorie Jeunesse II nés en 2004 ou 2005 qui s'illustrent par de remarquables performances lors de compétitions internationales peuvent être sélectionnés dans le cadre C.

Les athlètes de la catégorie Jeunesse II nés en 2004 ou 2005 et les juniors de première année nés en 2003 sont sélectionnés dans le groupe de candidats.

Un classement est élaboré pour chaque année de naissance. Les athlètes qui ne sont pas sélectionnés pour le cadre C selon leurs résultats peuvent tout de même y être intégrés sur la base de leur potentiel.

Les athlètes sélectionnés pour le cadre C ou le groupe candidats recevront une Talent Card nationale. Dans la mesure où le contingent le permet, les athlètes des cadres régionaux peuvent également bénéficier d'une Talent Card nationale. Les lignes directrices suivantes s'appliquent à l'attribution des Talent Cards régionales :

Athlètes nés en 2001 :

Les meilleurs athlètes du classement de cette année de naissance (au maximum 75% des athlètes) reçoivent une Talent Card nationale ou régionale.

Résultats du classement général de la Coupe des Alpes ou de la Coupe IBU juniors (pondération de 50%)

Résultats du classement général de la Swiss Cup - Élite (pondération de 20%)

Résultats des tests d'été et d'automne (pondération de 20%)

Évaluation individuelle de l'athlète (pondération de 10%)

Athlètes nés en 2002 :

Les meilleurs athlètes du classement de cette année de naissance (au maximum 75% des athlètes) reçoivent une Talent Card nationale ou régionale.

Résultats du classement général de la Coupe des Alpes ou de la Coupe IBU juniors (pondération de 45%)

Résultats du classement général de la Swiss Cup - Élite (pondération de 20%)

Résultats des tests d'été et d'automne (pondération de 20%)

Évaluation individuelle de l'athlète (pondération de 15%)

Athlètes nés en 2003 :

Les meilleurs athlètes du classement de cette année de naissance (au maximum 75% des athlètes) reçoivent une Talent Card nationale ou régionale.

Résultats du classement général de la Coupe des Alpes (pondération de 40%)

Résultats du classement général de la Swiss Cup - Élite (pondération de 20%)

Résultats des tests d'été et d'automne (pondération de 20%)

Évaluation individuelle de l'athlète (pondération de 20%)

Athlètes nés en 2004 :

Les meilleurs athlètes du classement de cette année de naissance (au maximum 75% des athlètes) reçoivent une Talent Card nationale ou régionale.

Résultats du classement général de la Coupe des Alpes (pondération de 40%)

Résultats du classement général de la Swiss Cup – Élite (pondération de 15%)

Résultats des tests d'été et d'automne (pondération de 20%)

Évaluation individuelle de l'athlète (pondération de 25%)

Athlètes nés en 2005 :

Les meilleurs athlètes du classement de cette année de naissance (au maximum 75% des athlètes) reçoivent une Talent Card régionale.

Résultats du classement général de la Swiss Cup – Élite (pondération de 50%)

Résultats des tests d'été et d'automne (pondération de 20%)

Évaluation individuelle de l'athlète (pondération de 30%)

Annexe 3

Explications détaillées concernant les critères de sélection pour la relève et la remise d'une Talent Card régionale aux niveaux Jeunesse I et U15

Athlètes nés en 2006 :

Les meilleurs athlètes du classement de cette année de naissance (au maximum 75% des athlètes) reçoivent une Talent Card régionale.

Résultats du classement général de la Swiss Cup – Élite (pondération de 45%)

Résultats des tests d'été et d'automne (pondération de 20%)

Évaluation individuelle de l'athlète (pondération de 35%)

Athlètes nés en 2007 :

Les meilleurs athlètes du classement de cette année de naissance pour la catégorie Challenger (au maximum 75% des athlètes) reçoivent une Talent Card régionale.

Résultats du classement général de la Leonteq Biathlon Cup – Challenger (pondération de 65%)

Évaluation individuelle de l'athlète (pondération de 35%)

Athlètes nés en 2008 :

Les meilleurs athlètes du classement de cette année de naissance pour la catégorie Challenger (au maximum 75% des athlètes) reçoivent une Talent Card régionale.

Résultats du classement général de la Leonteq Biathlon Cup – Challenger (pondération de 60%) Évaluation individuelle de l'athlète (pondération de 40%)

Athlètes nés en 2009 :

Les meilleurs athlètes du classement de cette année de naissance pour la catégorie Challenger (au maximum 75% des athlètes) reçoivent une Talent Card régionale.

Résultats du classement général de la Leonteq Biathlon Cup – Challenger (pondération de 55%) Évaluation individuelle de l'athlète (pondération de 45%)